

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Arrêté interministériel du 11 mars 1968

Archives antérieures à 1790

Série A : Actes de fondation de l'établissement

Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs, cartulaires, ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'établissement.

Série B : Titres de propriétés

Donation, échanges, acquisitions, registres concernant les biens, les revenus, les droits, les baux.

Série C : Matières ecclésiastiques en général

Chapelle, aumônerie, cimetière, nécrologie, obituaires.

Série D : Inventaires généraux et partiels

Instruction, lettres et autres pièces relatives au dépôt des archives ou au service des Archives, catalogue de la bibliothèque.

Série E : Administration de l'établissement

Délibérations, budgets et comptes, économat, entretien des bâtiments, inventaires du mobilier.

Série F : Registres d'entrée et de sortie de personnes admises dans l'établissement

Religieux et religieuses, domestiques, infirmiers, service médical, malades

Série G : Papiers et registres des institutions succursales de l'établissement

Religieux et religieuses, service intérieur, domestiques, service médical, infirmiers.

Série H : Papiers et correspondances diverses

Archives postérieures à 1790

Série J : Réglementation générale et locale

Série K : Personnel

1 K : Réglementation.

2 K : Personnel laïc de toutes catégories.

3 K : Personnel religieux.

4 K : Corps médical.

5 K : Caisse des retraites.

6 K : Assurances sociales (avant 1946, date d'application du régime de la sécurité sociale).

7 K : Enseignement hospitalier.

Série L : Administration générale

Série M : Financement

1 M : Comptabilité de l'ordonnateur et du receveur.

2 M : Comptabilité du receveur.

3 M : Frais d'hospitalisation.

Série O : Travaux et matériels

1 O : Affaires générales.

2 O : Construction, travaux neufs, réaménagements.

3 O : Travaux d'entretien.

4 O : Mobilier, matériels spéciaux.

5 O : Services d'architecture.

Série P : Comptabilité de l'Économat

1 P : Comptabilité générale.

2 P : Comptabilité en matière.

Série Q : Population (malades hospitalisés)

1 Q : Entrées, sorties, dossiers administratifs des hospitalisés

2 Q : Services des salles

3 Q : Malades militaires

Série R : Archives médicales

Série S : Aumônerie

Série T : Bibliothèque administrative, médicale et des malades

Série U : Archives hospitalières

Série Z : Papiers et objets laissés par les décédés